



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE
DU 10 AVRIL 2025

Le 10 avril deux mille vingt-cinq à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle de conférence Jean-Jacques Chapou à Lalbenque sous la Présidence de M. Jean-Claude SAUVIER, Président.

Date de convocation du conseil : 28 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de conseillers votants : 37

Etaient présents (31) : Mmes et MM. DEJEAN, VALETTE, LINOU, FIGEAC, CASTELNAU, TISON, DAVID, DEGLETAGNE, AILLET, MARLAS, PECH, RICARD, WALLE, GINESTET, CAVAILLE, RIVIERE, SAUVIER, NODARI, LEZOURET-CONQUET, PAGES-GRATADOUR, LONJOU, MOLES, ESCUDIER, ORTALO-MAGNÉ, REYMAN, CAMMAS, DUBOIS, VAQUIE, AYMARD, GOURAUD et TEULIER.

Absents représentés (6) : M. POINSOT représenté par Mme GINESTET, Mme LUGOL représentée par Mme LEZOURET-CONQUET, M. MARZIN représenté par M. SAUVIER, M. DOLO représenté par Mme DEJEAN, M. VIALETTE représenté par M. ORTALO-MAGNÉ et M. BERC représenté par M. CAMMAS.

Absents excusé (0) :

PROCES VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 n'a pas fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

M. Jacques VAQUIE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Président demande à ajouter deux points :

- la validation du dossier de l'appel à projet CARSAT « lien social et innovation », personne ne s'y oppose,
- l'exercice du droit de préemption urbain sur une parcelle limitrophe au projet de ZAE sur Limogne, personne ne s'y oppose.

Examen de l'ordre du jour

1. SOCIAL - CTG : validation du dossier de l'appel à projet CARSAT « lien social et innovation » 2
2. Urbanisme : exercice du droit de préemption urbain 3
3. Budget primitif principal : 4
 - a) Examen et approbation du compte administratif 2024..... 4
 - b) Examen et approbation du compte de gestion 2024..... 10

c)	Affectation du résultat de fonctionnement 2024	11
d)	Vote des taux des taxes directes locales 2025	11
e)	Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2025	13
f)	Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).....	14
g)	Examen et vote du budget primitif 2025	14
h)	Autorisations de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) : révision	14
i)	Attribution de fonds de concours	14
j)	Validation de la convention de partenariat avec l'association 1000 mains à la pâte ...	15
4.	Budget annexe Assainissement Non Collectif :	16
a)	Examen et approbation du compte administratif 2024.....	16
5.	Budget annexe Zone Activité Economique :	21
6.	Voirie : Attribution du marché de prestations de services de fauchage-débroussaillage sur la voirie communautaire 2025-2026	24
7.	Suivi des décisions du Président et du Bureau par délégation	24
8.	Informations et questions diverses	25

1. SOCIAL - CTG : validation du dossier de l'appel à projet CARSAT « lien social et innovation »

DC/2025/022

M. le Président laisse la parole à Mme GINESTET.

La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne, en cohérence avec son Projet Social de Territoire et sa volonté d'agir en direction des plus vulnérables, propose de répondre à l'appel à projet « lien social et innovation », lancé par la CARSAT sur l'axe « Action culturelle ».

A destination des seniors isolés, prioritairement de moins de 70 ans, cet appel à projet vise à promouvoir des initiatives favorisant l'accès à la culture et les interactions sociales. Cet appel à projet s'inscrit pleinement dans les axes de développement de la CTG, notamment celui en faveur de la cohésion et du lien social.

Dans ce cadre, il est proposé une action intitulée : A la découverte des Phosphatières, 30 millions d'années d'Histoire, et moi dans tout ça ?

Celle-ci réunira un groupe constitué de 12 personnes de plus de 60 ans dans le but de leur faire découvrir le patrimoine local (les phosphatières du Cloup d'Aural), de le connecter à l'histoire individuelle de chaque participant et de favoriser les interactions sociales.

Il est prévu 5 séances coanimées par un intervenant issu du champ social et culturel et un agent de la CCPLL.

Ce projet est l'occasion de mobiliser un grand nombre d'acteurs locaux agissant auprès de ce public (travailleurs sociaux, associations caritatives,...) pour le repérage des personnes isolées et fragilisées.

Les enjeux de cette action sont multiples :

- rompre l'isolement,
- accompagner ces publics vers les dispositifs de prévention et les ressources locales,
- contribuer à un vieillissement actif et en bonne santé sur notre territoire.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 4300 €, et nous demandons à la CARSAT une subvention d'un montant de 3510 €. Ce montant comprend la rémunération des agents de la CCPLL impliqués dans le projet, valorisée à hauteur de 1380 €.

Il resterait à charge pour la CCPLL les frais d'essence des minibus (évalués à un plein) et un forfait maximum de 150 € pour la convivialité, soit environs 250 €. La mise à disposition des minibus et des salles de réunion ont été valorisées à hauteur de 540 €.

Il est entendu que le projet sera réalisé si et seulement si la CARSAT le soutient.

Mme ESCUDIER demande comment seront contactées les personnes ? Mme GINESTET lui répond que les élus seront sollicités ainsi que la Maison des Solidarités Départementales avec l'assistante sociale Mme ESPITALIER pour trouver les personnes. Mme DEJEAN ajoute que les Clubs du 3^o âge seront également consultés.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et délibéré, DECIDE, à l'UNANIMITE :

- 1°) D'approuver le projet présenté ci-dessus par M. le Président,**
- 2°) D'autoriser M. le Président à déposer un dossier à l'appel à projet 2025 « lien social et innovation » de la CARSAT,**
- 3°) D'autoriser M. le Président à valider les contrats nécessaires à la réalisation du projet, sous réserve que le projet soit soutenu financièrement par la CARSAT,**
- 4°) De conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution et signer tous les documents nécessaires.**

2. Urbanisme : exercice du droit de préemption urbain

DC/2025/023

M. le Président informe les membres du conseil que deux parcelles limitrophes du projet de la ZAE à Limogne sont mises en vente. L'une d'elles est en partie incluse dans l'OAP pour réalisation d'une ZAE.

Mme PAGES-GRATADOUR demande quelle parcelle est mise en vente. M. CATUSSE lui répond que les 2 parcelles sont mises en vente mais le DPU ne porte que sur la parcelle en zone AUX (il précise qu'il n'est pas possible d'exercer le DPU sur la zone A).

M. ORTALO- MAGNÉ précise qu'il a rencontré les acheteurs. Ces derniers ne sont pas intéressés par le bout de terrain concerné par le DPU.

M. GOURAUD demande s'il y a un fermier sur la parcelle. M. CATUSSE lui répond que oui.

M. LONJOU demande la destination de cette parcelle. M. CATUSSE lui répond qu'elle est dans la zone de création de la future ZAE à Limogne.

Il propose que la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne applique son droit de préemption urbain simple sur le secteur AUX de la parcelle A126 située Vignes Vieilles 46260 Limogne en Quercy.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et délibéré, DECIDE, à 28 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme PAGES-GRATADOUR) et 8 ABSTENTIONS (Mmes et MM. LONJOU, CASTELNAU, FIGEAC, DUBOIS, MOLES, NODARI, WALES et TISON) :

- 1°) D'exercer son droit de préemption sur la zone AUX du PLUI en se substituant à l'acquéreur de la parcelle appartenant à M. MALGOYRE Jean Paul, cadastrée AR 126 située Vignes Vieilles 46260 Limogne en Quercy, pour une surface telle que figurant au plan de zonage annexé à la présente délibération,**

- 2°) D'acheter uniquement la surface de la parcelle AR 126 classée AUX du PLUi correspondant à une partie de l'Opération d'Aménagement Programmée pour le développement d'une zone d'activité économique, pour un montant de 1800 €,
- 3°) De conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution et signer tous les documents nécessaires.

3. Budget primitif principal :

a) Examen et approbation du compte administratif 2024

DC/2025/024

M. le Président quitte la séance et laisse la parole à Mme GINESTET, 1ère vice-présidente qui propose d'examiner le compte administratif 2024 dressé par M. le Président :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2024	REALISE 2024
011	Charges à caractère général	€ 748 483.43	€ 601 339.74
6042	Achat prestations de services	€ 54 228.60	€ 53 158.65
60611	Eau et assainissement	€ 2 100.00	€ 996.01
60612	Energie - électricité	€ 57 011.00	€ 42 857.74
60622	Carburants	€ 15 715.00	€ 9 450.25
60623	Alimentation	€ 7 460.00	€ 7 844.63
60628	Autres fournitures non stockées	€ 1 200.00	€ 1 481.16
60631	Fournitures d'entretien	€ 4 930.00	€ 3 808.00
60632	Fournitures de petit équipement	€ 4 760.00	€ 3 657.90
60633	Fournitures de voirie	€ 3 000.00	€ 2 129.40
60636	Vêtements de travail	€ 300.00	
6064	Fournitures administratives	€ 5 129.00	€ 5 394.99
6065	Livres disques cassettes	€ 11 650.00	€ 10 790.71
6068	Autres matières et fournitures	€ 21 690.13	€ 12 867.95
611	Contrats prestations de services	€ 41 396.00	€ 38 746.02
6122	Crédit Bail		
6132	Locations immobilières	€ 14 635.00	€ 11 949.67
61351	Locations matériel roulant	€ -	€ 57.60
61358	Locations mobilières	€ 5 150.00	€ 3 893.63
614	Charges locatives	€ 1 800.00	€ 1 800.00

ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2024	REALISE 2024
61521	Entretien et réparations sur terrains	€ 3 615.00	€ 2 170.00
615221	Entretien bâtiments publics	€ 2 600.00	€ 2 803.46
615228	Entretien bâtiments autres	€ 41 984.00	€ 26 579.57
615231	Entretien et réparation voirie	€ 152 360.00	€ 112 231.78
61551	Entretien matériel roulant et biens mobiliers	€ 5 900.00	€ 10 705.89
61558	Autres biens mobiliers	€ 400.00	€ 230.00
6156	Maintenance	€ 28 225.43	€ 20 107.87
6161	Assurance multirisques	€ 16 975.00	€ 16 847.20
617	Etudes et recherches	€ 9 490.00	€ 6 588.00
6182	Documentation générale	€ 3 884.00	€ 2 982.12
6184	Versements à des organismes de formation	€ 3 900.00	€ 1 780.30
6188	Autres frais divers	€ 14 269.00	€ 11 616.42
6225	Indemnité du comptable, régisseur	€ 110.00	€ 108.48
6226	Honoraires	€ 12 000.00	€ 7 165.69
6228	Divers	€ 2 000.00	€ 2 011.52
6231	Annonces et insertions	€ 10 450.00	€ 4 401.88
6232	Fêtes et cérémonies	€ 2 700.00	€ 2 582.75
6234	Réceptions	€ 4 300.00	€ 2 220.00
6236	Catalogues et imprimés	€ 8 602.00	€ 5 057.98
6238	Publicité, publications, relations pub.	€ 504.00	€ 1 505.70
6248	Frais de transports divers	€ 4 900.00	€ 4 382.00
6251	Voyages, déplacements, missions	€ 3 430.00	€ 3 885.32
6261	Frais d'affranchissement	€ 2 547.00	€ 2 248.72
6262	Frais de télécommunications	€ 9 418.00	€ 9 159.92
627	Services bancaires	€ 8 060.00	€ 1 608.74
6281	Concours divers (cotisations)	€ 49 359.27	€ 41 571.02
6283	Frais nettoyage des locaux	€ 2 160.00	€ 2 199.60
6284	Redevances pour services rendus	€ 4 900.00	€ 5 131.36
62875	Aux communes membres du GFP	€ 47 100.00	€ 39 531.43
62878	A d'autres organismes	€ 26 121.00	€ 25 364.67
6288	Autres services extérieurs		
63512	Taxe foncières et autres	€ 13 835.00	€ 15 440.00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre		
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		
637	Autres impôts et taxes	€ 230.00	€ 236.04

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2024	REALISE 2024
O12	Charges de Personnel	€ 1 502 600.00	€ 1 500 252.36
6218	Autre personnel extérieur	€ 9 570.00	€ 11 214.16
6332	Cotisation au FNAL	€ 901.13	€ 884.66
6336	Cotisation CNFPT, CDG	€ 18 023.24	€ 17 496.24
6338	Autres impôts et taxes	€ 2 703.50	€ 2 758.25
64111	Personnel Titulaire	€ 630 552.88	€ 542 586.20
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence		€ 8 820.46
64113	Personnel titulaire - NBI		€ 7 679.49
64118	Autres indemnités		€ 106 791.18
64131	Personnel non titulaire	€ 369 597.64	€ 346 002.29
64132	SFT et indem résidence		€ 1 568.68
64138	Autres indemnités		€ 4 427.13
64168	Salaires contrats aidés	€ 10 804.32	€ 10 148.58
6451	Cotisation URSSAF	€ 193 950.97	€ 187 048.56
6453	Cotisation CNRACL et IRCANTEC	€ 193 981.82	€ 180 147.49
6454	Cotisation ASSEDIC	€ 14 791.05	€ 14 552.02
6455	Assurance du Personnel (CNP)	€ 56 223.45	€ 54 294.27
6475	Médecine du travail (visites)	€ 250.00	€ 2 292.70
6478	Autres charges sociales diverses	€ 1 250.00	€ 1 540.00
014	Atténuations de produits	€ 377 216.00	€ 366 722.05
7391118	Autres restit. Dégrevement contrib directe	€ 500.00	€ 739.00
73918	Autres Reversements (Taxe add. TS Dept)	€ 171 100.00	€ 160 370.05
739221	Reversement sur FNGIR	€ 200 000.00	€ 199 609.00
73951	Fract. Comp.TFPB et TA s/ rés.Princ.		€ 5 616.00
73952	Fraction compensatoire CVAE		€ 388.00
7398	Reversement et prélèv. divers	€ 5 616.00	
65	Autres charges de gestion courante	€ 2 239 567.00	€ 2 208 746.31
65188	Redevance pour concession brevet licences...		
65311	Indemnités élus	€ 85 211.00	€ 84 358.92
65313	Cotisations de retraite (élus)	€ 3 729.00	€ 3 609.36
65314	Cotisation SS élus	€ 10 745.00	€ 10 662.04
63515	Formation (élus)	€ 852.00	€ 852.00
653172	Cotisations fonds financ. Alloc fin mandat (é	€ 40.00	€ 40.69
6541	Perte sur créances irrécouvrables et éteintes	€ 20 000.00	€ 1 488.15
6542	Créances éteintes	€ 2 000.00	€ 400.00
6553	Service d'incendie	€ 327 027.00	€ 327 026.47
65568	Autres contributions	€ 8 000.00	€ 8 246.47
6558	Autres contributions obligatoires	€ 1 539 675.00	€ 1 543 285.31
6561	Organismes de regroupement	€ 15 000.00	
65733/41	Département / communes membres	€ 1 600.00	€ 2 545.00
6573..	Autres groupements OT/CIAS	€ 160 500.00	€ 175 764.00
65741	Subventions fonctionnement aux ménages	€ 560.00	
65748	Subvention associations	€ 64 628.00	€ 49 958.00
658	Charges diverses de gestion courante		€ 509.90
66	Charges financières	€ 41 140.00	€ 36 005.50
66111	Intérêts réglés à l'échéance	€ 39 040.00	€ 33 945.06
66112	Intérêts courus non échus	€ 2 100.00	€ 2 060.44
67	Charges exceptionnelles	€ 2 000.00	€ 1 550.78
673	Titres annulés (exercice antérieur)	€ 2 000.00	€ 1 550.78
68	Dotations aux amortissements et provisions	€ -	€ -
6815	Dotations créances douteuses		
042	Opérations d'ordre entre section	€ 310 035.00	€ 308 527.72
6811	Dot. Amort. Immo.incorp et corporelles	€ 308 256.00	€ 308 253.16
6817	Dotat. Dépréciations actifs circulants	€ 1 779.00	€ 274.56
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section investissement	€ 684 417.00	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		€ 5 905 458.43	€ 5 023 144.46

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2024	REALISE 2024
002	Excédent de fonctionnement	€ 509 389.74	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	€ 5 000.00	€ 4 705.64
013	Atténuations de charges	€ 20 095.00	€ 28 469.82
6419	Rembt sur rémunérations personnel	20 095.00 €	€ 28 469.82
6459	Rembt sur charges de SS et de prévoyance		
6479	Rembt sur autres charges de SS		
70	Produits des services	€ 245 150.30	€ 248 298.61
70323	Redevance d'occupation domaine public	188.00 €	€ 188.00
70611	Redevance ordures ménagères	560.00 €	€ 560.44
706..	Redevance services à caractère social	155 201.96 €	€ 165 799.11
7083	Location diverses	6 680.00 €	€ 7 638.79
70843	Mise à dispo personnel facturé au CIAS	41 285.34 €	€ 39 402.22
7087..	Remboursement de frais communes/MARPA/log EHPAD	38 935.00 €	€ 32 299.05
7088	Autres produits activités annexes	2 300.00 €	€ 2 411.00
73	Impôts et taxes	€ 3 970 332.00	€ 3 963 910.27
73111	Contributions directes	1 333 455.00 €	€ 1 334 518.00
73112	CVAE		
73118	Autres impôts et taxes	23 069.00 €	€ 25 940.00
73133	TEOM	1 529 675.00 €	€ 1 530 139.00
7338	Autres taxes		
73136	Taxe GEMAPI	35 000.00 €	€ 35 015.00
731721	Taxe de séjour	100 000.00 €	€ 89 165.27
732221	Fonds péréquation des ressources FPIC	257 033.00 €	€ 257 033.00
7351	Fraction compens, TFB THRP	644 375.00 €	€ 644 375.00
7352	Fraction compensatoire CVAE	47 725.00 €	€ 47 725.00
7382	Fraction de TVA		
74	Dotations et participations	€ 951 352.39	€ 944 095.50
741124	Dotation intercommunalité	333 602.00 €	€ 311 005.00
741126	Dotation de compensation	73 257.00 €	€ 95 752.00
744	FCTVA Entretien	24 277.00 €	€ 20 414.21
7461	DGD		
74718	Autres	109 550.13 €	€ 111 348.85
7472	Subvention région		
7473	Subvention département		
74741	Communes membres GFP	99 420.00 €	€ 99 021.00
74758	Autres groupements		
7478	Autres organismes		
748..	Compensations fiscales	32 431.00 €	€ 32 908.00
7488	Autres attributions et participations	278 815.26 €	€ 273 646.44
75	Autres produits gestion courante	€ 187 569.00	€ 187 631.23
752	Revenus des immeubles	160 077.00 €	€ 162 199.54
75888	Produit divers de gestion courante	27 492.00 €	€ 25 431.69
76	Produits financiers	€ -	€ -
76231	Par les communes membres		
77	Produits exceptionnels	€ 200.00	€ -
7714/8	Recouvrement sur créances admises NV		
773	Mandats annulés exercices précédents	€ 200.00	
775	Produits de cessions d'immobilisations		
7788	Produits exceptionnels divers		
78	Reprise sur amortissements et provisions	€ 16 370.00	€ 16 370.20
7815	Reprise sur provision	€ 16 370.00	€ 16 370.20
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		€ 5 905 458.43	€ 5 393 481.27

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2024	REALISE 2024	RESTES A REALISER 2024
001	Déficit antérieur reporté			
204	Fonds de concours aux communes et autres	71 402.00 €	41 526.78 €	21 402.00 €
20/21/23	Immobilisations	4 409 735.76 €	2 128 226.63 €	214 805.34 €
op 97	Aménagement phosphatières Escamps	871.96 €		
op 110	Documents urbanisme	73 676.00 €	55 573.49 €	12 240.00 €
op 119				
AP/CP	Phosphatières BACH phases1+2	2 965 000.00 €	1 355 278.14 €	
op 136	Véhicules	67 200.00 €	61 910.99 €	
op 141	Maison Enfance Jeunesse	175 214.45 €	1 185.00 €	100 000.00 €
op 142				
AP/CP	Fonds concours mandature 2023/2026	188 113.35 €	86 017.00 €	
op 143				
AP/CP	Prog VIC 2023/2025	331 537.00 €	316 579.70 €	
op 144	Ouvrages art VIC 2023	27 433.63 €	27 433.63 €	
op 145	Matériel mobilier équipement 2023	10 894.19 €	5 305.01 €	971.46 €
op 146	Investissement bâtiments 2023	21 869.38 €	10 503.96 €	4 488.00 €
op 147	Modulaires maison santé Lalbenque	139 810.00 €	139 740.21 €	
op 148	Matériel mobilier équipements 2024	46 415.80 €	11 941.04 €	
op 149	Ouvrages art VIC 2024	62 500.00 €	49 469.01 €	
op 150	Investissement bâtiments 2024	20 000.00 €	6 643.25 €	
op 151	Toiture+ENR salle cult Limogne	110 000.00 €	646.20 €	15 107.80 €
op 152	Mobilité aires de covoiturage	32 200.00 €		
op 153	Aménagements EHPAD 2024	30 000.00 €		29 998.08 €
op 154	Ouvrages art VIC 2025	37 000.00 €		37 000.00 €
op 155	Matériel Mobilier Equipement 2025	10 000.00 €		5 000.00 €
op 156	Investissements bâtiments 2025	10 000.00 €		10 000.00 €
op 157	Maison de santé Limogne	50 000.00 €		
27	Autres immos financières	50 000.00 €		
16	Emprunts et dettes assimilés	2 016 200.00 €	513 576.02 €	
040	Opération ordre entre sections	5 000.00 €	4 705.64 €	
041	Opérations patrimoniales	350 000.00 €	2 510.25 €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		6 902 337.76 €	2 690 545.32 €	236 207.34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2024	REALISE 2024	RESTES A REALISER 2024
001	Excédent reporté d'investissement	352 365.54 €		
021	Virement section de fonctionnement	684 417.00 €		
024	Produit cession immos			
13	Subventions d'investissement reçues	2 099 086.11 €	435 121.28 €	374 740.07 €
op 99	Equipement sportif Limogne	117 420.15 €	23 710.07 €	93 710.08 €
op 101	Salle culturelle Cénevières	76 888.02 €		76 888.02 €
op 115	Phosphatières Bach Phase 0 sentier	83 652.72 €	83 652.72 €	
op 118	Salle culturelle Esclauzels	42 285.00 €		42 285.00 €
op 119	Phosphatières BACH phases1+2	1 620 390.00 €	300 000.00 €	
op 136	Véhicules	13 749.00 €	13 749.34 €	22 423.30 €
op 140	Bâtiments 2022	4 908.00 €	4 908.00 €	
op 144	Ouvrages art VIC 2023	51 475.33 €	7 169.93 €	43 047.00 €
op 145	Matériel mobilier équipement 2023			8 659.67 €
op 147	Modulaires maison santé Lalbenque	77 727.00 €		87 727.00 €
op 148	Matériel mobilier équipement 2024	10 590.89 €	1 931.22 €	
op 156	Investissements bâtiments 2025			
op 157	Maison de santé Limogne			
10222	FCTVA	623 951.76 €	250 217.83 €	140 254.86 €
1068	Excédent de fonctionnement	706 874.02 €	706 874.02 €	
164	Emprunts et dettes assimilés	1 737 387.33 €	1 502 362.36 €	
168	Remboursement avances par BA			
13	Subventions d'investissement		2 677.00 €	
21	Immobilisations corporelles			
27	Autres immos financières	40 000.00 €		
040	Opérations d'ordre entre sections	308 256.00 €	308 253.16 €	0.00 €
28...	Dotations aux amortissements de biens	308 256.00 €	308 253.16 €	
041	Opérations patrimoniales	350 000.00 €	2 510.25 €	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		6 902 337.76 €	3 208 015.90 €	514 994.93 €

En présentation synthétique les résultats 2024 sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		509 389.74		352 365.54		861 755.28
Opérations de l'exercice	5 023 144.46	5 393 481.27	2 690 545.32	3 208 015.90	7 713 689.78	8 601 497.17
TOTAUX	5 023 144.46	5 902 871.01	2 690 545.32	3 560 381.44	7 713 689.78	9 463 252.45
Résultat de clôture		879 726.55		869 836.12		1 749 562.67
Restes à réaliser			236 207.34	514 994.93		278 787.59
TOTAUX CUMULES	5 023 144.46	5 902 871.01	2 926 752.66	4 075 376.37	7 713 689.78	9 742 040.04
RESULTATS DEFINITIFS		879 726.55		1 148 623.71		2 028 350.26

M. CATUSSE fait observer que le résultat excédentaire est à relativiser car il y a l'encaissement du prêt de 1.500.000 €.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Mme GINESTET, 1^{ère} vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M. Jean-Claude SAUVIER, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget principal.

- 1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, présenté ci-dessus,
- 2°) constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) arrête, l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Retour de M. le Président.

b) Examen et approbation du compte de gestion 2024

DP/2025/025

Le compte de gestion 2024 est le document financier dressé par le comptable public de la collectivité. Il reflète parfaitement les écritures comptables de l'exercice, donne le compte de résultat, le bilan et enfin reprend les balances d'entrées de chacun des comptes ainsi que les soldes. Il y a cohérence entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif.

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter, pour le budget principal, le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme Brigitte DASILVA, Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui

de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

c) Affectation du résultat de fonctionnement 2024

M. le Président propose de statuer sur l'affectation du résultat 2024 de fonctionnement et constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement :

1°) section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice :	5 023 144.46
Recettes de l'exercice :	5 393 481.27
Résultat de l'exercice :	370 336.81
Intégration de résultats par ONB	0.00
Report antérieur :	509 389.74
Intégration de résultats du SIVU	
Résultat à affecter :	879 726.55

2°) section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	2 690 545.32
Recettes de l'exercice :	3 208 015.90
Résultat de l'exercice :	517 470.58
Report antérieur :	352 365.54
Intégration de résultats du SIVU	
Résultat définitif de clôture :	869 836.12

Situation des restes à réaliser en investissement :

Restes à réaliser en dépenses :	236 207.34
Restes à réaliser en recettes :	514 994.93
Résultat sur restes à réaliser :	278 787.59

Au vu des résultats, M. le Président propose de reporter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement (RF002) pour un montant de 879 726.55 € sans affectation à la section d'investissement.

M. CATUSSE rappelle que ces excédents de résultat n'appellent pas de délibération.

d) Vote des taux des taxes directes locales 2025

DP/2025/026

M. le Président propose de débattre sur une augmentation du produit fiscal pour l'exercice 2025. Il laisse la parole à Mme BERALS et M. CATUSSE.

M. DEGLETAGNE demande si le vote aura lieu à bulletin secret ? Il fait remonter de son conseil municipal que les bases des valeurs locatives à Cénevières sont les plus hautes engendrant un impôt élevé. Il mentionne que, par rapport aux autres communautés de communes,

si la CCPLL a les taux les plus faibles, ce n'est pas le cas avec la TEOM (c'est le taux le plus élevé), de plus les valeurs locatives restent élevées par rapport à d'autres communes. Il fait également part de son ressenti personnel concernant la pression faite sur les Maires par le Président lorsqu'il dit que les taux de la CCPLL sont les plus faibles du Lot. M. le Président lui répond qu'il ne s'agit pas de faire pression sur les élus mais de faire appel à leur réflexion et leur responsabilité sur les décisions à prendre au niveau intercommunal et pas seulement communal.

M. CAMMAS et Mme PAGES-GRATADOUR soulignent qu'il est difficile de faire des comparaisons car la CCPLL manque d'activité économique et d'entreprises qui peuvent amener de nouvelles taxations (CFE, etc...). M. DEGLETAGNE fait remarquer que la taxe foncière est plus élevée qu'au Grand Figeac.

Mme PAGES-GRATADOUR dit qu'il faudrait calculer les dépenses en fonction des recettes et non pas le contraire.

Mme ESPITALIER demande, pour une maison de taille moyenne et une hausse de 7%, quel serait le coût supplémentaire pour un foyer ? M. le Président précise que si la hausse des recettes des taxes foncières est inférieure à 7%, la capacité d'autofinancement de la CCPLL ne serait pas suffisante pour financer les investissements prévus. M. GOURDIA précise qu'une hausse de 4% des recettes équivaut à 1% pour un foyer donc 7 % d'augmentation équivaut à 2% environ pour un foyer. Mme PAGES-GRATADOUR informe l'assemblée qu'elle a fait le calcul pour sa maison (180 m² environ), cela représente un coût de 24€ (augmentation de 1.7% des bases incluses).

Mme TISON fait part de ses remarques concernant la pression fiscale faite sur les habitants, sur la hausse de la fiscalité nécessaire pour assouvir les projets mais les concitoyens ont déjà fait beaucoup d'efforts, sur la complexité de la TEOM et l'incivilité de certains ; tout cela doit amener les citoyens à se responsabiliser et à participer aux efforts.

M. ORTALO- MAGNÉ fait également part de ses remarques sur les actions possibles de la CCPLL et des communes :

- augmentation des taux car aucun pouvoir sur les valeurs locatives,
- la CFE : effort fiscal global des communes : grande variation des taux entre les communes membres de la CCPLL (CFE, CIF, ...),
- bases minimales : il y a de grandes injustices entre la taxation d'un artisan et celle d'un « tradeur ».

Une réflexion sur l'évolution des bases est à mener par les communes, cette réflexion amènerait des recettes nouvelles aux communes et à l'intercommunalité et il ajoute : « *certaines communes peuvent faire des efforts supplémentaires* ».

M. GOURDIA propose d'y réfléchir avant le 30 septembre pour une application au 1^{er} janvier 2026.

M. SAUVIER revient sur la demande de M. DEGLETAGNE d'un vote à main levée, il rappelle que pour un vote à bulletin secret, 1/3 des présents doivent en faire la demande ; seul 3 voix sont pour le vote à bulletin secret donc le vote des taux des impôts directs locaux 2025 se fera à main levée.

M. le Président donne lecture de la lettre de M. MARZIN et de Mme LUGOL : « *Il est de notre responsabilité de voter un budget qui permette un excédent de fonctionnement suffisamment important pour que notre collectivité garde une capacité d'investissement. Pour ce faire, nous devons travailler à la fois sur un contrôle strict des dépenses et sur une augmentation contrôlée des impôts. Dans les différents moments de préparation de ce budget, comme des précédents, nous avons rappelé le dérapage que nous connaissons sur les frais de personnel, qui ont augmenté de 60 % depuis le début de notre mandat. C'est à la fois le résultat de transfert de compétences non compensées financièrement, mais aussi la manifestation d'un choix politique d'assumer des compétences facultatives, sans en maîtriser parfaitement le coût, ce qui nous*

oblige aujourd'hui à augmenter les impôts dans des proportions importantes. Nous aurions aimé trouver un compromis à 5 % d'augmentation des impôts sur les taxes foncières. La proposition du Président sur laquelle nous devons nous prononcer aujourd'hui est de 7 %, en baisse de 1 % par rapport aux propositions antérieures. Dans un souci de compromis, nous votons donc pour ce budget, tout en regrettant que les efforts faits pour contrôler les dépenses soient à ce stade insuffisants. ».

M. le Président expose au conseil de la communauté de communes qu'il convient, à partir de l'état de notification n° 1259, de fixer les taux des impôts directs locaux 2025 qui seront appliqués aux nouvelles bases.

Suite aux réunions d'orientation budgétaire des vice-Présidents et du Bureau communautaire, M. le Président propose d'augmenter les taux des impôts directs locaux de 7%. Les taux 2025 pourront s'établir ainsi :

- Taxe foncière bâti : 7.40 %,
- Taxe foncière non bâti : 74.30 %,
- Taxe Habitation : 7.25 %
- Taux CFE : 14.96 %.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à 2 voix CONTRE (M. DEGLETAGNE et VALETTE), 1 ABSTENTION (M. VAQUIE) et 34 voix POUR :

- **D'augmenter de 7 % les taux des impôts directs locaux 2025 tels que présentés ci-dessus,**

e) Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2025

DC/2025/027

L'assemblée délibérante doit fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2025. Au vu des décisions du SICTOM des Marches du Sud Quercy, M. le Président propose d'établir ce taux au taux de contribution fixé par le SICTOM soit 15.60 % (reconduction du taux 2024).

M. DEGLETAGNE demande si les recettes de la TEOM sont égales à la participation de la CCPLL au SICTOM ? M. CATUSSE lui répond que oui.

M. CAMMAS informe l'assemblée que l'augmentation des frais de traitement est compensée en recette par l'augmentation des bases fiscales ; il n'y a donc pas besoin d'augmenter la TEOM cette année. Il ajoute que la répartition entre traitement des déchets et collecte est en baisse depuis plusieurs années ; en 2025 la part du traitement des déchets représente 38% et 62% la collecte contre 45% de traitement et 55% de collecte précédemment. M. CATUSSE ajoute que le Département du Lot n'est pas équipé de centres d'enfouissement et que cela a des répercussions sur les coûts de traitement.

Suite aux réunions d'orientation budgétaire des vice-Présidents et du Bureau communautaire, M. le Président propose de fixer ce taux au taux de contribution 2025 du SICTOM des Marches du Sud Quercy :

- **Taux TEOM : 15.60 %.**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de fixer, comme présenté ci-dessus, le taux de la TEOM 2025 à 15,60%.

f) Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

DC/2025/028

Pour rappel l'assemblée délibérante par délibération n° DC/2021/082 en date du 16/09/2021 a instauré la taxe pour la GEMAPI.

Chaque année l'assemblée doit fixer le produit attendu pour la gestion de cette compétence avant le 15 avril. M. le Président propose de fixer ce produit 2025 à 35 000 €, produit identique à l'exercice 2024.

M. AILLET demande si la contribution au Syndicat Célé et Thèze correspond au produit de la GEMAPI ? M. CATUSSE lui répond qu'il y a cinq bassins versants sur le territoire de la CCPLL et donc 5 syndicats. Les 35 000 € correspondent aux contributions de l'ensemble des syndicats auxquels s'ajoute la contribution aux investissements faits par les syndicats.

M. FIGEAC informe qu'il est concerné par le Syndicat du Lemboulas mais qu'il va peut-être y avoir un nouveau syndicat du côté de « la Bonnette ».

M. VAQUIE a constaté que le « *Syndicat Lot-Célé parle peu de la vallée après Cajarc* ». M. le Président répond que cela est à surveiller.

M. AILLET souhaite faire part de son ressenti car il a assisté à une réunion GEMAPI qu'il a trouvé fort intéressante.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de fixer, comme présenté ci-dessus, **le produit de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) 2025 à 35 000 €.**

g) Examen et vote du budget primitif 2025

DC/2025/029

M. le Président propose d'examiner le rapport de présentation du budget primitif 2025 (joint en annexe au présent procès-verbal).

Au vu des éléments susvisés, le projet de budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- pour la section de fonctionnement : 6 576 770.39 €
- pour la section d'investissement : 5 666 517.75 €

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président, et délibéré, décide, à l'UNANIMITE :

- 1°) d'adopter le budget primitif 2025 et les orientations budgétaires présentés ci-dessus,
- 2°) de conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

h) Autorisations de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) : révision

Ce point de l'ordre du jour a été ajourné.

i) Attribution de fonds de concours

DP/2025/030

Des demandes de fonds de concours ont été reçues, M. le Président propose de les examiner :

- commune de Lugagnac : Travaux d'extension du hangar communal
Coût du projet : 13 396.96 € HT – montant du fonds de concours sollicité : 2 679.00 €
fonds de concours proposé : 2 679.00 €, dossier conforme à la procédure fixée par délibération du conseil communautaire du 21/10/2021.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et délibéré, DECIDE, à l'UNANIMITE :

1°) d'allouer à la commune de LUGAGNAC, un fonds de concours de 2 679.00 € pour les travaux d'extension du hangar communal,

2°) d'appliquer pour ce fonds de concours à la commune de LUGAGNAC la procédure des fonds de concours conformément à la délibération du conseil communautaire n° DC/2021/098 du 21/10/2021 portant procédure des fonds de concours entre la collectivité et les communes adhérentes,

3°) de conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

DC/2025/031

- commune de Lugagnac : Acquisition d'un véhicule d'occasion et outillage
Coût du projet : 17 442.00 € HT – montant du fonds de concours sollicité : 8 721.00 €
fonds de concours proposé : 8 721.00 €, dossier conforme à la procédure fixée par délibération du conseil communautaire du 21/10/2021.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et délibéré, DECIDE, à l'UNANIMITE :

1°) d'allouer à la commune de LUGAGNAC, un fonds de concours de 8 721.00 € pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion et outillage,

2°) d'appliquer pour ce fonds de concours à la commune de LUGAGNAC la procédure des fonds de concours conformément à la délibération du conseil communautaire n° DC/2021/098 du 21/10/2021 portant procédure des fonds de concours entre la collectivité et les communes adhérentes,

3°) de conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

DC/2025/032

- commune de Laburgade : Rénovation de la salle des fêtes
Coût du projet : 475 032.50 € HT – montant du fonds de concours sollicité : 20 000.00 €
fonds de concours proposé : 20 000.00 €, dossier conforme à la procédure fixée par délibération du conseil communautaire du 21/10/2021.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et délibéré, DECIDE, à l'UNANIMITE :

1°) d'allouer à la commune de LABURGADE, un fonds de concours de 20 000.00 € pour la rénovation de la salle des fêtes,

2°) d'appliquer pour ce fonds de concours à la commune de LABURGADE la procédure des fonds de concours conformément à la délibération du conseil communautaire n° DC/2021/098 du 21/10/2021 portant procédure des fonds de concours entre la collectivité et les communes adhérentes,

3°) de conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

j) Validation de la convention de partenariat avec l'association 1000 mains à la pâte

DC/2025/033

M. le Président laisse la parole à Mme GINESTET qui rappelle la convention de partenariat avec l'association les 1000 Mains et les accueils de loisirs de la CCPLL. Cette convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes et l'Association pour la valorisation du chemin de Saint Jacques de Compostelle GR 65 à travers la sensibilisation et les actions de restauration du patrimoine local auprès des accueils de loisirs intercommunaux, l'ALSH de Lalbenque, l'ALSH de Limogne en Quercy et l'ALSH Rendez Vous Jeunes.

L'Association 1000 Mains à la pâte joue un rôle essentiel dans la valorisation du Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne. Par ses actions pédagogiques, ses initiatives de conservation, ses campagnes de sensibilisation et son engagement communautaire, elle contribue à préserver et à promouvoir ce patrimoine, tout en favorisant un développement local durable et respectueux de l'environnement.

Après une année de fonctionnement, les enfants, les animateurs et les membres de l'association sont ravis par les actions pédagogiques réalisées.

M. le Président propose de renouveler ce partenariat qui se formalisera sous la forme d'un soutien financier apporté par la Communauté de Communes aux actions pédagogiques et de sensibilisation réalisées par l'Association pour un montant de 2 500 € par an pour les années 2025 et 2026.

M. le Président donne lecture du projet de convention à l'assemblée.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

1°) d'APPROUVER la convention de partenariat avec l'association 1000 mains à la pâte pour les années 2025 et 2026.

2°) d'AUTORISER M. le Président à signer la convention susvisée,

3°) de conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour mener à bien l'opération et assurer l'exécution des marchés.

4. Budget annexe Assainissement Non Collectif :

a) Examen et approbation du compte administratif 2024

DC/2025/034

M. le Président quitte la séance et laisse la parole à Mme GINESTET, 1ère vice-présidente qui propose d'examiner le compte administratif 2024 dressé par M. le Président :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	
BUDGET 2024		COMPTE ADMINISTRATIF 2024	
6062	Vêtements de travail		
6063	Produits d'entretien et petit équipement, vêtement travail		
6064	Fournitures adm.		19.99
6068	Autres matières et fournitures		
61551	Entretien véhicule et divers	1 900.00	
61558	Entretien autres biens mobiliers		
6156	Contrat de maintenance	3 900.00	1 272.74
6161	Assurances		
618	Documentation générale		
6226	Honoraires	650.00	631.32
6256	Missions	30.00	90.03
627	Services bancaires et assimilés	30.00	30.50
6281	Cotisation	6 200.00	6 368.65
6287	Remboursement frais budget principal	24 400.00	18 166.02
011	CHARGES CARACTERE GENERAL	37 110.00	26 579.25
6332	FNAL		26.06
6338	Autres impôts et taxes		78.18
6411	Salaires non titulaires	40000.00	25 045.93
6451	Cotisations URSSAF		8 105.52
6452	Cotisations aux mutuelles		2 021.64
6453	Cotisations retraite		1 566.07
6454	Cotisations POLE EMPLOI		1 055.34
6455	Cotisations CNP		
012	CHARGES PERSONNEL	40 000.00	37 898.74

6541	Créances irrécouvrables	599.15	
6542	Créances éteintes		80.00
6535	Formation		
658	Autres chg gestion courante		
65	AUTRES CHARGES	599.15	80.00
66111	Intérêts s/ emprunt		
66	CHARGES FINANCIERES		0.00
673	Titres annulés sur ex ant	1 400.00	
678	Autres charges exceptionnelles		
67	CHARGES EXCEPT.	1 400.00	0.00
6815	Dotations aux provisions	700.00	515.95
68	Dotations aux provisions	700.00	515.95
6811	Amortissements	2 871.00	2 862.54
042	OP TRANSFERT / SECTIONS	2 871.00	2 862.54
023	Virmnt à l'investissement	25 833.00	
001	Ddéficit reporté		
	TOTAL	108 513.15	67 936.48

FONCTIONNEMENT		RECETTES	
		BUDGET 2024	COMPTE ADMINISTRATIF 2024
002	Report excédent	26 713.15	
6419/013	Remb s/ rémunération		
7062	Redevances ANC	73 400.00	69 910.00
748	Autres subventions	8 400.00	
778	Autres produits exceptionnels		
	TOTAL	108 513.15	69 910.00

INVESTISSEMENT DEPENSES				
		BUDGET 2024	CA 2024	RAR 2024
001	report déficit			
205	licence microsoft			
2183	ordi/mobilier	2 000.00		
2182	véhicule	30 000.00		
2188	matériel divers	1 870.54		
458101	Opération groupée	174 184.00	41 856.00	
16871	Remboursement dette	40 000.00		
	TOTAL DEPENSES	248 054.54	41 856.00	0.00

INVESTISSEMENT RECETTES				
		BUDGET 2024	CA 2024	RAR 2024
021	virement section fonctionnement	25 833.00		
001	excédent reporté	45 166.54		
10222	FCTVA			
1068	couverture du besoin			
040/2805	Dotation aux amortissements	2 871.00	2 862.54	
458201	Opération groupée	174 184.00	41 856.00	
1687	Autres dettes			
1322	Region			
	TOTAL RECETTES	248 054.54	44 718.54	0.00

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Madame Nelly GINESTET, 1ère vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M. Jean-Claude SAUVIER, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget annexe SPANC,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, résumé ci-dessus,

- 2°) constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Retour de M. le Président.

b) Examen et approbation du compte de gestion 2024

DC/2025/035

Le compte de gestion 2024 est le document financier dressé par le comptable public de la collectivité. Il reflète parfaitement les écritures comptables de l'exercice, donne le compte de résultat, le bilan et enfin reprend les balances d'entrées de chacun des comptes ainsi que les soldes. Il y a cohérence entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif.

Après s'être fait présenter, pour le budget annexe SPANC, le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame Brigitte DA SILVA, Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaires,
 - 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare, à l'unanimité, que **le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

c) Examen et vote du budget primitif 2025

DC/2025/036

M. le Président propose d'examiner le rapport de présentation du budget primitif – Budget annexe SPANC.

Sur avis favorable du conseil d'exploitation du Service Public ANC réuni le 27 mars 2025, M. le Président donne lecture et explications du projet de budget primitif 2025.

Le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- pour la section de fonctionnement : 98 686.67 €,
- pour la section d'investissement : 194 627.08 €.
-

M. CAMMAS informe l'assemblée que le passage à 80 % de temps de travail de M. DUPRE a une incidence sur les résultats 2025.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président, et délibéré, décide, à l'unanimité :

1°) d'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe Service Public Assainissement Non Collectif présenté ci-dessus,

2°) de conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

5. Budget annexe Zone Activité Economique :

a) Examen et approbation du compte administratif 2024

DC/2025/037

M. le Président quitte la séance et laisse la parole à Mme GINESTET, 1ère vice-présidente qui propose d'examiner le compte administratif 2024 dressé par M. le Président :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	
BUDGET 2024		COMPTE ADMINISTRATIF 2024	
6015	Terrains à aménager	127 528.54	
605	Achats matériel équipement travaux		
617	Etude et recherche	50 000.00	
011	CHARGES CARACTERE GENERAL	177 528.54	0.00
012	CHARGES PERSONNEL	0.00	0.00
65888	Autres chg gestion courante	10.00	
65	AUTRES CHARGES	10.00	0.00
66	CHARGES FINANCIERES	0.00	0.00
67	CHARGES EXCEPT.	0.00	0.00
68	Dotations aux provisions	0.00	0.00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	116 455.64	
042	OP TRANSFERT / SECTIONS	116 455.64	0.00
023	Virement à l'investissement	592.18	
	TOTAL	294 586.36	0.00

FONCTIONNEMENT			RECETTES
		BUDGET 2024	COMPTE ADMINISTRATIF 2024
002	Report excédent	50 602.18	
7015	Ventes terrains aménagés	96 696.00	10 798.72
758	Produits divers de gestion courante		
71355-042	Variations des stocks terrains aménagés	147 586.36	
7817	Reprise sur provisions		
	TOTAL	294 884.54	10 798.72

INVESTISSEMENT			DEPENSES
		BUDGET 2024	COMPTE ADMINISTRATIF 2024
001	Report déficit	19 759.64	
168751	GFP de rattachement		
3555 - 040	Terrains aménagés	147 288.18	
	TOTAL DEPENSES	167 047.82	0.00

INVESTISSEMENT			RECETTES
		BUDGET 2024	COMPTE ADMINISTRATIF 2024
021	virement section fonctionnement	592.18	
1068	Excédent de fonctionnement		
1641	Emprunt		
168751	GPF de rattachement	50 000.00	
3555-040	Terrains aménagés	116 455.64	
	TOTAL RECETTES	167 047.82	0.00

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Mme Nelly GINESTET, 1ère vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M. Jean-Claude SAUVIER, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget annexe ZAE,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, résumé ci-dessus,

2°) constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Retour de M. le Président.

b) Examen et approbation du compte de gestion 2024

DC/2025/038

Le compte de gestion 2024 est le document financier dressé par le comptable public de la collectivité. Il reflète parfaitement les écritures comptables de l'exercice, donne le compte de résultat, le bilan et enfin reprend les balances d'entrées de chacun des comptes ainsi que les soldes. Il y a cohérence entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif.

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter, pour le budget annexe ZAE, le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame Brigitte DA SILVA, Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaires,
 - 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare, à l'unanimité, que **le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

c) Examen et vote du budget primitif 2025

DC/2025/039

M. le Président propose d'examiner le rapport de présentation du budget primitif 2025 – Budget annexe ZAE.

Le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 59 519.28 € pour la section d'investissement. La section de fonctionnement est présentée à 101 160.54 € de recettes et 39 769.64€ de dépenses.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président, et délibéré, décide, à l'UNANIMITE :

- 1°) d'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe Zone Activité Economique présenté ci-dessus,
- 2°) de conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

MM. CAMMAS et GOURAUD quittent la séance à 16h50.

6. Voirie : Attribution du marché de prestations de services de fauchage-débroussaillage sur la voirie communautaire 2025-2026

DC/2025/040

M. le Président laisse la parole à M. MARLAS qui rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 19 février 2025 en vue de l'attribution des travaux de Fauchage Débroussaillage de la voirie communautaire - 2025 / 2026. Le déroulement de la procédure a été le suivant :

La remise des offres a été fixée au 18 mars 2025 à 9h00 : 1 offre conforme a été déposée.

Le marché de prestations de services est un accord-cadre à bons de commandes conclu pour une période d'un an renouvelable 1 fois.

M. MARLAS fait observer qu'aucune entreprise locale n'a fait d'offre ; ces entreprises ont trouvé les tarifs du marché trop faibles.

Au regard du rapport d'analyse des offres M. le Président propose d'attribuer le marché de prestations de services de fauchage-débroussaillage sur la voirie communautaire 2025-2026 pour :

- le lot N° 1 (*Aujols, Bach, Belmont Sainte Foi, Cremps, Escamps, Esclauzels, Flaujac-Poujols, Laburgade, Lalbenque et Vaylats*) à l'entreprise Carré Vert Fourrage localisée à Gindou (46 250) pour un montant de 19 231,50 € HT
- le lot N° 2 (*Beauregard, Berganty, Cénevières, Concots, Crégols, Limogne en Quercy, Saillac, Saint Martin Labouval, Varaire et Vidaillac*) à l'entreprise Carré Vert Fourrage localisée à Gindou (46 250) pour un montant de 18 673,50 € HT

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et délibéré, DECIDE, à l'UNANIMITE :

- 1°) D'attribuer le marché de prestations de services de fauchage-débroussaillage sur la voirie communautaire 2025-2026 à l'entreprise Carré Vert Fourrages (Gindou-46) au regard du rapport d'analyse des offres,
- 2°) D'autoriser M. le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

7. Suivi des décisions du Président et du Bureau par délégation

Décisions du Bureau :

Décisions du Président :

DP/2025/022	18/03/2025	URBANISME	Délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) à la commune de Limogne-en-Quercy en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée BC n°41 située 50 rue de l'église à LI-MOGNE-EN-QUERCY, d'une superficie totale de l'assiette foncière de 95 m² appartenant à Monsieur Jean-Philippe Georges Louis ANGELI, pour un prix de vente de 40 000€ ;
DP/2025/023	31/03/2025	SOCIAL	ALSH : Validation de la convention Loisirs CAF 2025 avec la CAF du LOT. Ce dispositif finance une réduction du prix d'une journée d'accueil aux familles éligibles dont les enfants fréquentent les ALSH plafonnée à une enveloppe de 2 100 €. La convention fixe les engagements de chaque partie.
DP/2025/024	31/03/2025	SOCIAL	ALSH : validation d'animation sur la période Printemps avec la Fédération Départementale de Pêche du LOT (Cahors-46) : pour l'animation d'une journée pêche avec prévue le 17/04/2025 à l'ALSH Limogne. La prestation est conclue pour un montant de 120.00 € TTC y compris déplacement et matériel. et pour l'animation d'une journée pêche avec prévue le 18/04/2025 à l'ALSH Lalbenque. La prestation est conclue pour un montant de 120.00 € TTC y compris déplacement et matériel.

8. Informations et questions diverses

- M. le Président informe les membres que Mme la Préfète souhaite rencontrer les élus, elle sera présente au conseil du 17 juillet prochain.
- Mme TISON demande quand a lieu la réception des travaux des Phosphatières ? M. CATUSSE lui répond qu'elle est prévue pour le 18 avril 2025. M. MARLAS précise que les travaux d'aménagements extérieurs sont en cours de finition, que le mobilier du bâtiment est en cours de réalisation, que le site est ouvert au public depuis le 1^{er} avril 2025. M. CATUSSE ajoute que la restauration rapide n'est pas encore ouverte car cela nécessite des évolutions de fonctionnement avec l'Office de Tourisme Intercommunal.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. le Président clôt la séance à 17h05.

Fait à Lalbenque, le 27 mai 2025.

Le Président

Le secrétaire

Jean-Claude SAUVIER

Jacques VAQUIE